

Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

L'abstention progresse désormais à toutes les élections et, si elle touche l'ensemble de la population, c'est bien chez les moins de 30 ans qu'elle est la plus forte.

Expression d'une prise de distance entre les citoyens et les politiques, l'ampleur de ce phénomène ne peut que nous inquiéter car il fragilise la démocratie.

Il est donc impératif de renouer le lien entre représentants et représentés et de revivifier notre fonctionnement démocratique.

Premier enseignement de l'avis : le désenchantement démocratique, qui s'exprime particulièrement chez les jeunes, est multifactoriel.

Il se caractérise par une défiance envers les représentants politiques auxquels sont reprochés un entre soi, une déconnexion des aspirations des citoyens et des préoccupations des jeunes plus spécifiquement, ou encore une incapacité à changer le cours des choses et à respecter leurs promesses.

La désertion électorale résulte aussi d'un manque d'intérêt pour certains scrutins dont les enjeux sont méconnus, ou encore de freins pratiques au vote découlant de la mal-inscription sur les listes électorales qui touche surtout les jeunes, comme d'un manque de souplesse dans les modalités mêmes du vote.

S'ajoutent à cela, l'individualisation et la crise de la représentativité, deux phénomènes sociétaux qui tendent à privilégier la démocratie directe, fortement plébiscitée par les jeunes, au détriment de la délégation par le vote.

Deuxième enseignement de l'avis : de nombreux jeunes restent intéressés par la politique. Dès lors, l'enjeu est bien de rénover le fonctionnement démocratique, afin qu'ils en redeviennent pleinement parties prenantes.

L'avis souligne, à juste titre, la nécessité d'actionner une diversité de leviers.

Ainsi, il faut redonner du sens au vote et éclairer les jeunes sur les enjeux des élections, en développant des actions d'information et de sensibilisation, à travers un renforcement de l'enseignement moral et civique, des partenariats entre établissements scolaires et Institutions, la création d'une « semaine de la citoyenneté », ou encore par la diffusion de campagnes publiques de communication en amont des élections.

Il faut également lever les obstacles matériels au vote, en facilitant les changements d'inscription sur les listes électorales en cas de déménagement et en simplifiant le recours aux procurations. Il faut enfin restaurer la confiance des jeunes, en les incluant mieux dans l'action publique. Cela passe par leur association à l'élaboration des politiques qui les concernent, et par l'application de la « clause d'impact jeunesse »

aux politiques nationales et locales. Cela implique également de donner plus de place aux actions de mobilisation citoyenne dans le processus législatif, en s'appuyant notamment sur les avis rendus par le CESE sur la base de pétitions, ou encore d'instaurer une dose de proportionnelle aux élections législatives en assurant ainsi une meilleure représentation de la diversité des points de vue et de la société.

Pour notre groupe, tous ces leviers doivent être explorés pour lutter contre l'exil électoral des jeunes et leur permettre de renouer avec la participation démocratique.

Nous avons toutefois souhaité exprimer, avec d'autres groupes, nos réserves sur deux préconisations : le droit de vote à 16 ans et l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, tout d'abord parce que nous sommes sceptiques quant à leurs effets sur la participation électorale des jeunes, mais aussi parce que nous considérons que chacune de ces mesures nécessiterait au préalable une évaluation de tous ses impacts. S'agissant du RSA, nous craignons notamment un effet potentiellement désincitatif sur les entrées en apprentissage, au préjudice de l'insertion professionnelle des jeunes qui seraient concernés.

Nous tenons à remercier les rapporteurs et les membres de la commission d'avoir permis que nos désaccords sur ces 2 préconisations soient clairement formulés et expliqués dans l'avis.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a par conséquent exprimé un vote favorable sur cet avis.